

infos

SAINT-MAURICE-DES-LIONS



SAINT-MAURICE
DES-LIONS

<https://saint-maurice-des-lions.fr>



C'est la 29^e édition de notre bulletin municipal. Cette fin d'année est marquée par le passage du plan Vigipirate en code rouge partout en France, conséquence d'une situation internationale de tension extrême et de ses incidences tragiques en France. Notre monde vacille toujours et nous ne pouvons qu'avoir compassion et tristesse pour toutes les victimes et leurs familles. Rien ne saurait justifier la violence de toutes les parties. Malgré cela nous devons continuer à vivre et nous serrer les coudes.

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Le budget	3
Bien vivre ensemble	4
Vie active	5 - 9
Vie associative	10-16
Vie scolaire	17
Infos pratiques	18-19
État civil	19

Si nous, les élus, restons vigilants à ce que la situation ne se dégrade pas, nous sommes persuadés que la fin de l'année doit rester un moment de retrouvailles, de convivialité et de fête. Se retrouver ensemble, faire table commune, passer des moments festifs et conviviaux sont nécessaires à notre équilibre.

Vous trouverez dans ce bulletin toujours haut en couleur une multitude d'informations sur les travaux réalisés en 2023, qui pour certains, comme ceux de voirie, se finiront au printemps 2024.

Vous verrez que notre tissu associatif est toujours aussi important et bien portant. Je remercie tous les bénévoles qui conservent cette volonté de servir et d'animer notre commune au fil des mois et des ans. C'est aussi ça, le dynamisme de notre commune! Que leurs convictions et leur valeur reconnues soient partagées de toutes et tous.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, les ATSEM, les équipes enseignantes du SIVOS Chabrac / St Maurice, les artisans, les commerçants, et toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour que notre commune reste attractive et dynamique.

La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le Samedi 06 Janvier 2024 à la Salle des Fêtes à 19h.

Sur ces mots, au nom de l'ensemble des élus et du personnel communal, je vous présente à toutes et tous mes vœux de santé et de bonheur.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Bonne et heureuse année 2024

Le Maire, *David Chevalier*

Maquette et Impression :

Imprimerie MEDIAPRINT
Tirage en 525 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé



Le Budget

Les budgets de la commune ont été votés le 6 avril 2023. Les tableaux ci-dessous reprennent les crédits inscrits au budget à cette date. Au cours de l'année civile, des décisions modificatives sont souvent nécessaires pour adapter les crédits aux dépenses engagées.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme	Intitulé	Montant en €
142	Actes de cession et d'acquisition	4 700,00
183	Acquisitions diverses	17 054,15
195	Programme de voirie FDAC	22 000,00
203	Travaux sur logements locatifs	3 000,00
206	Solde maîtrise d'œuvre travaux chaufferie	1 500,00
	Portail du cimetière	3 000,00
	Moteur des cloches de l'Eglise	2 000,00
207	Aménagement site étang du Chambon	10 000,00
209	Accessibilité bâtiments publics	13 619,66
210	Sécurisation du Bourg	37 000,00
	Places du Bourg	21 500,00
212	Travaux atelier personnel technique	6 000,00
222	Maîtrise d'œuvre future salle des fêtes Moulin	28 000,00
	Aménagement camping et parking gîte	23 000,00
	Menuiseries vestiaires Association Sportive	6 170,40
1641	Emprunts et cautions	31 500,00
1	Solde d'exécution négatif reporté	275 198,63
40	Opération d'ordre entre sections	10 104,00
27638	Avance remboursable budget annexe	22 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		537 346,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme	Intitulé	Montant en €
1321	Subvention Etat et établissements nationaux	22 496,66
1323	Département	65 500,00
20	Fonds de Compensation de la TVA	28 686,27
10223	Taxes d'aménagement	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	237 626,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00
21	Virement de la section d'exploitation recettes	166 544,39
24	Produit des cessions	2 500,00
	Dotation aux amortissements	389,00
40	Opérations d'ordre entre sections	10 104,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		537 346,84

Bien vivre ensemble

AU QUOTIDIEN

Mairie de Saint-Maurice-des-Lions

Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2122-28, et L 2212-2-1

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 253-7,

Vu le règlement sanitaire départemental de la Charente en vigueur,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les mesures prises par les autorités municipales ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, ou à défaut sur une largeur de 1 mètre au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Les déchets verts type branchage, feuilles ou produit de tonte, dans un composteur ou le cas échéant à la déchetterie la plus proche. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 : L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Article 3 : Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 4 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

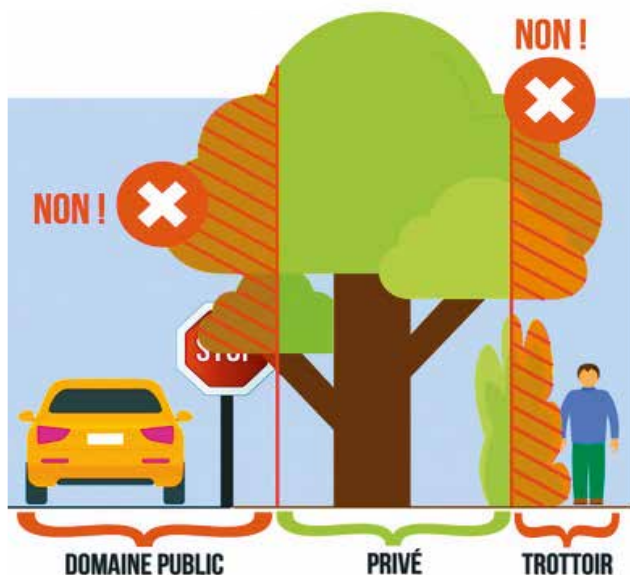
Article 5 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché et transcrit sur le registre des arrêtés du maire.

Le Maire David CHEVALIER,

Le 07/09/2023



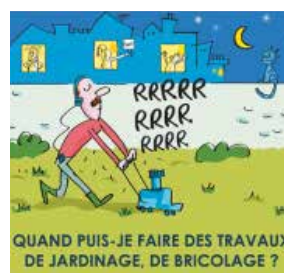
Tronçonneuse le dimanche après-midi, végétations envahissantes, odeurs nauséabondes, stationnement anarchique... Le vivre ensemble peut être sérieusement menacé par le comportement de ses voisins.

Le respect et le bon sens sont le socle de relations apaisées. Quand le dialogue est rompu, que les tensions enflent, que tout est vécu comme une provocation et que chacun campe sur ses positions, les conflits de voisinage peuvent vite impacter le bien-être et la santé physique et mentale des personnes.

Pour assurer le bien-être des habitants, les nuisances ont été réglementées. Dans les communes et les départements, des arrêtés relatifs aux bruits définissent des jours et horaires pour les activités sonores comme le jardinage ou le bricolage.

Si un trouble de voisinage est répétitif, quelle que soit sa nature – visuelle, sonore, olfactive, sanitaire (ordures, excréments d'animaux...), la première démarche doit être le dialogue, la rencontre, l'échange. Si les nuisances continuent, une lettre recommandée s'impose. À partir de ce moment, il est prudent d'étoffer les « preuves » du trouble (photos, vidéos).

Si rien ne change, il faudra avoir recours à un conciliateur de justice (démarche gratuite) ou à un médiateur. Cette démarche est indispensable pour pouvoir ensuite saisir le tribunal.



Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.

Samedi :
9h00 à 12h et 15h à 19h.

Dimanche et jours fériés :
10h à 12h.

Vie active



L'ENTRÉE DU CAMPING A ÉTÉ MODIFIÉE.

Elle se fait depuis le bord de la route de Lésignac, avant l'entrée de l'espace de loisirs du Moulin de la Cour. Elle permet de dissocier l'espace locatif et festif du Moulin de la Cour, des vacanciers. Cette nouvelle entrée servira également d'accès au chantier à venir de la Salle du Moulin de la Cour.



LE MONUMENT AUX MORTS A BÉNÉFICIÉ D'UN GRAND NETTOYAGE et d'un coup de peinture sur son soldat. Les abords ont été réaménagés, et deux obus ont été mis en place. Les venelles de l'Église étaient vétustes, elles ont été nettoyées et jointées en intégralité.

Deux des trois portails du cimetière ont été refait en intégralité pour un et remplacé pour l'autre.

LA COMMUNE A SIGNÉ UNE CONVENTION D'ÉCO-PÂTURAGE



avec la ferme Carrier de La Plagne.

Certains espaces verts de notre commune ont été laissés en pâture : une démarche écologique et économique pour la commune.



Le Conseil Municipal a visité l'unité de **MÉTHANISATION DE CONFOLENS.**

Une visite qui a permis de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de cette unité.

GÎTE COMMUNAL DU MOULIN DE LA COUR

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a travaillé sur la valorisation de notre Gîte Communal du Moulin de la Cour, très prisé depuis la période COVID. L'intérieur a été redécoré, et nous avons tenu compte des remarques de nos vacanciers pour le faire évoluer.

Un relooking dans l'air du temps, des aménagements de la cuisine ont été réalisés en régie avec

la mise en place d'un lave-vaisselle et des placards de rangement supplémentaires.

Les extérieurs ont également été revisités cette année afin de garantir le confort de nos vacanciers mais également des locataires des deux logements : mise en place de fils à linge, table de pique-nique et réfection de l'intégralité de la cour, terrasse, bordures. Les travaux prendront fin au printemps 2024.



Les abords du gîte.



Entrée



Cuisine



Salle à manger



Salon



Salle de bain



Chambre lits jumeaux



Chambre parentale

EN JUILLET 2023, LA SÉCURISATION ROUTIÈRE DU BOURG A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Cinq ralentisseurs en enrobé ont été mis en place : 3 sur la D166 et 2 dans le lotissement Le Pré du Bourg.

Le bourg est passé en ZONE 30 et un STOP a été implanté à l'entrée du bourg, Route de Lesterps, afin de sécuriser l'arrêt du bus.

Coût total de l'opération : 34.200€, subventionné à hauteur de 14.800€ par le Département.



ET LA VOIRIE DANS TOUT ÇA !

Cette année des travaux de réfection des places du bourg qui le nécessitaient ont été réalisés en août. La Place des Marronniers, le Chemin du Tisserand, le parking de la Rue des Commerces ont été reprofilés et enduits en bicouche rose.

Dans un autre temps, nous avons effectué du curage de fossés sur différentes voies communales, et également la mise en œuvre de 0/30 sur de nombreux chemins communaux.

Cette année la commune est inscrite au programme du FDAC, concentré uniquement sur la voie de la Touderie-Chez Bony, voie communale qui a été déclassée en chemin rural sur 1 km, de même qu'un tronçon de 1,2 km de la voie communale de Pissa Chin. Malheureusement la météo peu clémente

des mois d'octobre et novembre, n'a pas permis aux entreprises de finir ou de faire les travaux du FDAC et ceux du point à temps. Normalement et si la météo le permet, ils seront réalisés et finis au début du printemps 2024.



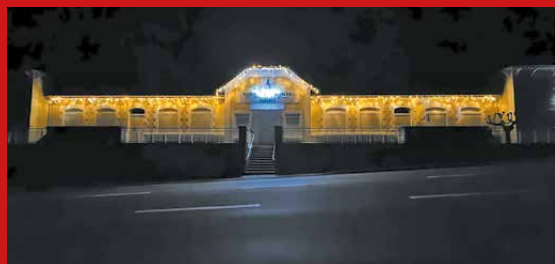
EMPLOIS D'ÉTÉ

Elles et ils étaient 8 cette année, âgés de 16 ans et plus, à venir renforcer nos équipes techniques de fin juin à début septembre: Léane, Léo, Baptiste, Ethan, Gaëlle, Lore, Simon, Lisa.

Différentes tâches leur ont été attribuées : peinture, espaces verts, entretien de voirie, entretien de bâtiment, nettoyage des entrées du cimetière. Un premier pas dans la vie active !

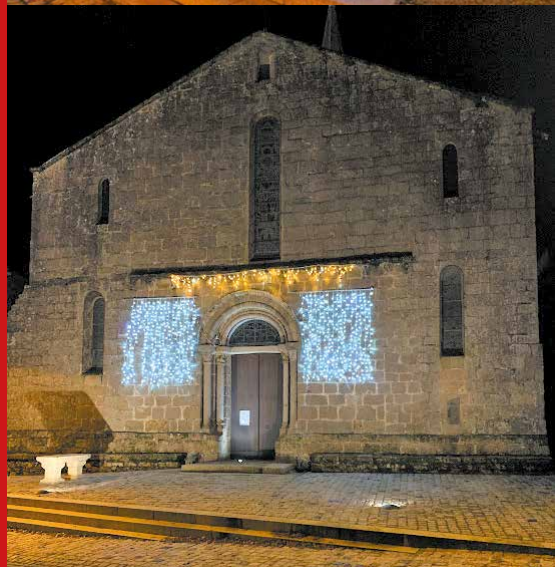
Une première fiche de paie ! Toutes et tous ont connu le quotidien de nos services techniques.





LES DÉCORATIONS DE NOËL

Les décorations de Noël ont été installées le long du bâtiment accueillant la Mairie et les écoles, ainsi que sur toutes les places du Bourg. Les décorations qui ornent la Place des Lions, ont été achetées par le Comité des Fêtes. Les illuminations seront en fonction du 1er décembre 2023 au 9 janvier 2024. L'éclairage de ces décorations, uniquement à led, se fera de 17h30 à 23h et 5h30 à 8h.



OCTOBRE ROSE À ST MAURICE !

Le mois de la campagne nationale d'information sur le dépistage du cancer du sein. C'est quelques 50 parapluies qui ont été déployés devant la Mairie.



JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Début juin, St Maurice des Lions a accueilli les Jeunes Sapeurs-Pompiers du département de la Charente (JSP), pour une course d'orientation sur notre commune, agrémenté d'un moment convivial sur le site du Moulin de la Cour.



4L TROPHY

La commune sponsorise cette année 2 équipages du 4L TROPHY. Pierre et Quentin « Les poireaux en 4L » et Steven et Chloé « En 4L c'est le bordel ».

Nous leur souhaitons bonne route pour cette belle aventure mécanique et humaine de 6500 kms reliant Biarritz à Marrakech, du 15 au 25 février 2024.



RÉNOVATION SALLE DU MOULIN DE LA COUR

L'attribution de la Subvention de l'État (239 102.81 €) en mai dernier donne le feu vert à l'aménagement de la nouvelle Salle des Fêtes au Moulin de la Cour qui était dans les cartons depuis 2021. Le Département a également voté une participation financière de 24 500 € pour la première tranche de travaux ; un second dossier sera déposé en 2024. Nous remercions nos partenaires financiers pour leur contribution à la concrétisation de ce beau projet estimé à 548 710.46 € HT, subventionné à ce jour à 48%. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à Mme GAUNEAU Audrey, Architecte à Esse et à M. VIROULAUD Jérôme, Maître d'œuvre à Chabanais. Le permis de construire est déposé. La



consultation des entreprises est prévue en début d'année 2024 pour un démarrage du chantier en mai. Les travaux s'étaleront sur un an. Du 15 janvier 2024 au 31 mai 2025, la Salle du Moulin de la Cour sera fermée. Pendant cette période, les manifestations communales et fêtes des particuliers seront possibles à la Salle des Fêtes du Bourg. Si toutes les conditions sont réunies pour

le bon déroulement de ce vaste chantier, la manifestation inter associations « St Maurice en Fête » de juin 2025 sera organisée sur le site rénové. Avec l'enclenchement de ce chantier, nous entrevoyons la possible réalisation du Village Senior sur les terrains à proximité de ce qui sera alors l'ancienne Salle des Fêtes du bourg. Un dossier qui sera à l'étude en 2025/2026.

AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉTANG DU CHAMBON

Le Conseil Municipal travaille de concert avec l'APPMA et la Fédération de Pêche de La Charente, sur l'aménagement des abords de l'étang du Chambon. En 2024, il sera mis en place des tables de pique-nique, des jeux pour enfants ainsi que quelques agrès de sport. L'ensemble sera mis en valeur avec le soutien de la Fédération de pêche qui portera notamment la maîtrise d'œuvre de l'installation d'un local technique pour l'APPMA.

Le Conseil Municipal travaille également sur d'autres projets, comme l'aménagement de chemins piétonniers le long de la RD948, de la Fleur de l'Age au Bourg, de la route de Manot et de la sortie du Bourg en direction de Lesterps pour rejoindre le gîte le long de la D166.

Cette année 2024 sera marquée par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école. Cette installation est principalement destinée à produire une électricité majoritairement en



autoconsommation pour l'ensemble du bâtiment abritant la Mairie, l'École, l'Agence postale et la Salle des Associations. Elle permettra également, en cas de fortes chaleurs d'alimenter les cassettes de climatisation.

Associations

➤ CLUB 3^E ÂGE

Composition du bureau :

Président d'honneur : David CHEVALIER

Président : Serge BODEREAU

Vice-Présidentes : Christiane DERBRUT et Eléna GEMEAU

Secrétaire : Jean-Pierre POUGEARD

Secrétaire adjointe : Madeleine BODEREAU

Trésorier : Jean-Pierre LANGLAIS

Trésorière adjointe : Bernadette THI-BAUD

Notre association compte 102 adhérents en 2023. Le voyage dans le Golfe du Morbihan a été annulé par manque de participants, la vente exposition aussi pour alléger le travail de l'équipe ainsi que 2 repas, il en reste 6. Le Club a participé toute la journée à Saint Maurice en Fête, avec Christiane Derbrut, Eléna Gémeau, Serge et Madeleine



Bodereau, pour la confection de crêpes et de gaufres (journée annulée en 2024 pour cause de travaux au Moulin de la Cour).

ATTENTION : toutes les fêtes et repas auront lieu à la Salle des Fêtes en 2024.

Une participation aux frais de la journée entière avec Paëlla sera demandée soit 10 €.

Comme tous les ans, un calendrier des activités, les comptes du Club 2023 ainsi que le bulletin de vote vous seront distribués en fin d'année (adhérents).

ACTIVITÉS 2024 :

- Jeudi 04 janvier : rentrée - galette
- Jeudi 18 janvier : repas choucroute
- Jeudi 08 février : club - brioche
- Dimanche 03 mars : Assemblée Générale - élections - repas à la Salle des Fêtes
- Jeudi 14 mars : club - anniversaire du 1^{er} trimestre
- Jeudi 09 mai : Ascension - PAS DE CLUB
- Jeudi 16 mai : repas chevreau
- Jeudi 13 juin : club - anniversaire du 2^e trimestre
- Jeudi 20 juin : journée entière paëlla (boules, pêche, marche, miget) à la Salle des Fêtes
- Jeudi 22 août : repas moules-frites
- Jeudi 12 septembre : club - anniversaire du 3^e trimestre
- Jeudi 10 octobre : repas blanquette
- Jeudi 05 décembre : club - anniversaire du 4^e trimestre
- Jeudi 12 décembre : club - bûche de Noël.

Un Grand Merci aux membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué toute l'année 2023. Amitiés à tous.

➤ LE COMITÉ DES FÊTES

Un excellent démarrage des festivités avec le repas moules-frites du 04 juin, suivi de notre participation avec les autres associations à « Saint Maurice en fête » le 17 juin, journée festive clôturée par un splendide feu d'artifice offert par la commune. Le feu de Saint Jean du 30 juin est toujours un grand succès car organisé avec l'APE et sa kermesse des écoles.

Le vide grenier du 24 septembre a profité d'un été indien : un repas steak frites et de la restauration rapide sur place y étaient proposés ainsi que des balades en dromadaires.

La choucroute du 18 novembre est un repas dansant animé par le groupe "Mi Camioneta".

Cette année, l'association a investi dans des décorations de Noël : 1 grand renne, 2 moyens et 2 oursons.

Nous remercions les agents communaux pour leur travail et leur aide que nous sollicitons à diverses occasions pour le bon déroulement de nos manifestations ainsi que toute l'équipe communale à chaque fois présente.

Les futures dates ont été prédatées et seront fixées définitivement à notre Assemblée Générale du 20 janvier 2024 à 18h30 à la Salle des Associations.

Nous vous attendons nombreux et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.





16500 ST MAURICE DES LIONS



CRÉATIONS PLURIELLES

Nous nous retrouvons, « dans la joie et la bonne humeur » Salle des Associations, chaque lundi de 14 à 17h.

2023 a été une année pleine de créativité comme vous avez pu le constater lors de notre vente du 9 décembre dernier.

Beaucoup de couture mais aussi du tricot, du crochet (petits porte-bonheurs), peu de peinture sur soie (nous attendons le retour d'Yvonne et nous pensons bien à elle), belles broderies, très jolies bougies brodées, quelques décors de Noël sans oublier les cartes en 3D qui ont toujours beaucoup de succès.

À la demande du petit-fils de la créatrice de ce club et à titre tout à fait exceptionnel, nous avons confectionné des foulards jaunes et rouges pour la Banda de Confolens. Merci Mesdames pour vos créations,



partage de savoir-faire, d'idées qui font de ces lundis après-midi 3h de convivialité.

Cette année, pas de voyage ; juste une mini délégation au salon « Créations et Savoir-faire » à Paris le 30 novembre, pour découvrir les dernières nouveautés.

Notre petite association n'existerait pas sans le soutien indéfectible de la Mairie, élus et salariés, un grand merci à toutes et tous !

Très belle année 2024

Bureau 2023

Présidente :

Nicole Diganet

Vice-présidente :

Isabelle Suprin

Trésorière :

Chantal Tingaud

Trésorière adjointe :

Christiane Palard

Secrétaire :

Annie Martin

Secrétaire adjointe :

Simone Dubois

Association de 25 adhérentes

Projets 2024 :

Nous allons continuer à nous renouveler pour vous proposer une vente le samedi 7 décembre 2024, toujours Salle des Associations.

AUTOMNALES

Les rues de Saint Maurice Des Lions, ce dernier week-end du mois d'octobre, s'étaient parées des couleurs de l'automne pour accueillir la 29^e édition des Automnales avec son délicieux jus de pommes pressé sur place, ses châtaignes grillées au feu de bois, ses bonnes crêpes maison toutes chaudes. Avec pas moins de 70 artisans, producteurs et commerçants ayant réservé un emplacement, la fête s'annonçait belle. Hélas une météo diluvienne en décidait autrement. Malgré tout, 57 ont fait le déplacement auprès de qui nos visiteurs ont pu faire leurs emplettes. Nous les remercions. Un grand merci également à chacun de la soixantaine de nos bénévoles qui ont affronté le déluge avec courage et abnégation et bien-sûr à toutes les personnes qui ont bravé la pluie quasi incessante. Le repas concocté en cuisine par les bénévoles de l'Association, animé par un excellent groupe de musique bretonne, a su réchauffer les corps et ravir les palais. Un travail d'équipe de qualité ! Un grand merci à eux qui n'ont de cesse de faire

vivre le village au travers de cette fête annuelle avec une bonne humeur et une assiduité jamais démenties. Merci aussi à nos généreux donateurs pour les lots de la tombola qui ont fait des heureux avec comme premier prix un week-end au Domaine de la Jarousse pour deux adultes et deux enfants. Rendez-vous est d'ores et déjà pris le 27 octobre 2024 pour les 30^{es} Automnales avec toujours la même envie de faire de Saint Maurice Des Lions une commune d'exception.



L'AUTOPOMPE

L'Autopompe a toujours une attention particulière à honorer de sa présence les événements de la commune de Saint Maurice. Cette année encore, nous avons participé à Saint-Maurice en fêtes ainsi qu'aux Automnales où nous exposons quelques véhicules.

Cette année a été un peu moins riche en événement que les autres années pour notre association en raison de l'annulation du Congrès Départemental des Pompiers de la Haute-Vienne.

En effet, ces derniers ont organisé le Concours International de la désincarcération qui s'est tenu au Palais des Expositions à Limoges.

En revanche, nous n'avons pas manqué d'organiser notre repas champêtre annuel qui s'est tenu le 03 septembre 2023. Plus de 280 convives ont pu profiter d'un excellent repas qui s'est déroulé dans une habituelle ambiance festive.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont répondu présents à cette fête.

Nous avons également été sollicités pour des animations privées ou associatives durant cette période estivale auxquelles bien sûr nous avons répondu favorablement.



Que santé et prospérité vous accompagnent vous et vos familles tout au long de l'année 2024.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Président,

Jean-Paul PEZEAUD

AMICALE DES ANCIENS COMBATANTS RECONNAISSANCE, SOLIDARITÉ ET MÉMOIRE

Alors que la guerre est de retour sur le continent européen et dans bien d'autres régions du globe, c'est avec résolution que l'amicale poursuivra ces trois missions en 2024 sous la direction de Laurent Danglade et du Général Patrick de Rousiers.

Ensemble nous manifesterons notre reconnaissance pour leur engagement à ceux qui sont partis ou par-

tirons au service de la France, loin de chez eux et souvent en laissant des proches ou une famille dans le désarroi. Leur engagement avait, a et aura un sens et nous oblige.

Nous marquerons aussi notre solidarité envers celles et ceux qui meurtris dans leur chair ou accablés par le poids de l'âge, ont contribué à forger ce que nous sommes.

Nous ferons enfin œuvre de Mémoire tout au long de l'année pour que solidairement nous nous rappelions ce qu'au fil des ans nos aînés nous ont légué et parfois au prix d'un immense sacrifice :

- le 19 mars pour le « Cessez le Feu » en Algérie le 19 mars 1962
- le 8 mai pour commémorer la fin de la Guerre 39-45
- le 14 juillet pour la Fête Nationale
- le 11 novembre pour la commémoration de la Guerre 14-18.

Bonne année à tous et merci d'avance pour votre participation aux cérémonies mémorielles qui auront lieu en 2024.



L'A.A.P.P.M.A

Association Agréée pour la Pêche la Protection du Milieu Aquatique, a pour but de préserver l'intérêt général : régulation des espèces invasives terrestres et aquatiques, qualité et quantité des eaux, protection des berges (lit mineur et lit majeur), accueil des pêcheurs avec empoisonnements suffisants. Le nombre de pêcheurs de l'A.A.P.P.M.A. est à ce jour de 160.

LES ACTIVITÉS 2024

Samedi 9 mars :

- ouverture de la pêche à la truite en 1^{re} catégorie ; les alevinages (rivières) en truites seront identiques à 2023 (330 kg).

Le 16 mars :

- ouverture de l'étang du Chambon : 1^{er} lâcher, 5 déversements de truites prévus. Le timbre halieutique n'est plus obligatoire sur les lacs et plans d'eau charentais.

Le 27 avril :

- ouverture de la pêche aux brochets.

Pêche à 2 lignes à partir du 2^e dimanche de mai.

L'Amicale participe activement au plan de régulation des nuisibles : ragondins, sur l'axe Vienne. Le Président remercie tous les chasseurs-pêcheurs.

L'Amicale remercie la commune de Saint Maurice des Lions pour les moyens mis à disposition aussi bien humains que techniques, les bénévoles, les pêcheurs, donateurs, ainsi que tous les propriétaires riverains ; ce qui permet d'assurer le bon fonctionnement de l'A.A.P.P.M.A.

L'année 2023 a été un succès pour l'A.P.N. avec 4 enfants encadrés par l'équipe de bénévoles de l'AAPPMA (10 personnes).

L'Assemblée Générale aura lieu le 3 février 2024 à 17 h à la Salle des Associations.

La vente des cartes de pêche se fait par internet

Un seul dépositaire : Isabelle (garage Pezeaud) carte par internet.

Délivrance de cartes de pêche aussi chez le Président - Tél. : 06.71.16.17.32 et le Trésorier.

Tarifs des cartes :

Annuelles 2024 : carte interdépartementale 110 €, carte personne majeure 85 €, découverte femme 40 €, carte personne mineure 25 €, carte - 12 ans 7 €. Temporaires 2024 : carte hebdomadaire 35 €, carte journalière 18 €.

Conseil d'Administration :

Président d'honneur :

CHEVALIER David, Maire

Président : LANDRIEU Michel

Vice-Présidents : JOURDY Pascal,

GUIGNANDON Jean-Claude

Trésorier : RIVET Gilbert

Trésorier adjoint :

LACOUTURE Cédric

Secrétaire :

COTHENET Jean-Paul

Secrétaire adjoint :

BELLY Nicole

Membres : BISSERIER Jean-

Guy, BISSERIER Claude, BELAIR

Bernard, TRAUMAT Daniel,

GREBOT Serge, DIGANET Bernard.

Vérificateurs aux comptes :

GONTIER Nathalie et LABROUSSE Sylvie.

Commission pêche :

BOUTY Anthony

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Une pensée pour un ancien chasseur, M. DESBORDES Maurice, qui nous a quittés.

La Société de Chasse communale compte 42 chasseurs.

Le repas à emporter du 27 août fut un succès, nous remercions toutes les personnes ayant participé.

Au-delà du loisir, nous restons à l'écoute de tous les habitants de la commune et nous nous employons à répondre au mieux aux demandes de régulation des espèces nuisibles de plus en plus nombreuses (avec de moins en moins de moyens).

Pour info : en Charente un million d'euros de déficits dus aux dégâts générés par les petits et grands gibiers et nuisibles. À savoir ce sont les chasseurs qui paient.

Le Président veille à ce que chaque chasseur respecte les consignes de sécurité pour que l'espace naturel soit partagé dans les meilleures conditions. Nous remercions nos agriculteurs, notre Maire et son équipe ainsi que les habitants de la commune pour leur soutien.

Meilleurs vœux 2024

REPAS SANGLIER :

Dimanche 1^{er} septembre 2024 (Salle des Fêtes)

Repas à emporter entre 10h et 12h. Buvette, Tombola.

LOTO: Vendredi 6 décembre 2024 (Salle des Fêtes) 20h30 : Buvette, Tombola

Composition du bureau :

Président d'honneur :

CHEVALIER David

Président : RESTOUEIX Christian

Vice-président : THUILLIER Lionel

Secrétaire : PIVETEAU Loïc

Secrétaire adjoint : RESTOUEIX Daniel

Trésorier : ROULON Guy

Trésorier adjoint : DESBORDES Patrick

Piégeur agréé : DEVAINE Bernard

Représentant des agriculteurs : LOHUES Henri

Membres du bureau

LAVERGNE Michel, MAL-

MANCHE Raymond, LAFONT

Fabien, PUYGRENIER Eugène,

DOUSSELAIN Sébastien,

DERBRUT Jean-Pierre,

HUBERT Alain, TANDJAOUI

Amin.

LE FCSMM

Le Football Club Saint Maurice des Lions-Manot est composé cette saison 2023/2024 de 25 joueurs et de 7 dirigeants. Nous avons le plaisir d'accueillir notre nouvelle arbitre Loana Brun.

Notre objectif est d'essayer de jouer la montée en 3^e division et de faire une belle progression en coupe. J'ai confiance dans notre groupe, dans leur capacité et envie.

Nous tenons à remercier particulièrement nos sponsors pour les panneaux publicitaires qui embellissent notre stade, sans oublier tous les sponsors présents sur notre calendrier et nous accompagnant toute l'année.

Nous comptons sur votre présence pour nos animations 2024 :

16 mars : Soirée dansante ENTRECÔTE /FRITES

07 juillet :

Traditionnelle CÔTE DE BŒUF SUR LE GRILL

Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Le Président,

Sandy VAN DER HEIDE

Saint Maurice en Fête



Pour la 2^e édition, le samedi 17 juin au Moulin de la Cour, Saint Maurice en Fête a rassemblé les associations de la commune afin de mettre en place une journée festive.

Du vide grenier le matin aux jeux gonflables et divers ateliers, des

centaines de personnes ont pu déambuler tout au long de la journée sur le site du Moulin de la Cour. En fin de journée, la Paëlla de Diego et les bénévoles ont servi quelques 370 personnes, le tout dans une ambiance conviviale, dehors sous Tivoli.

Pour clôturer ce samedi soir, rien de tel qu'un beau feu d'artifice offert par la municipalité suivi du concert avec « Le Choix dans la Date ».

En 2024, compte tenu du chantier de rénovation de la salle du Moulin de la Cour, St Maurice en fête n'aura pas lieu, mais réservez le SAMEDI 15 JUIN 2025 pour le retour de cette fête et son feu d'artifice.



COUP DE POUCE



L'association « Coup de Pouce » a pour but d'aider les personnes en difficulté financière (petite retraite, famille avec un petit salaire, étudiant) lesquelles peuvent faire un panier alimentaire une fois par semaine pour un montant de 2€. Pour

cela, il faut avoir une adhésion qui sera d'un tarif de 15€ pour 2024.

Jours de collecte :

lundi, mercredi, vendredi, samedi.

À ce jour nous avons 70 adhésions ; nous n'aurons pas de manifestations en 2024.

Notre recyclerie est située 2 rue Boucailloux à Manot (ancien bâtiment Lapellegerie).

Jours d'ouverture : 2^e samedi et dernier dimanche du mois, et des journées exceptionnelles lors d'une manifestation sur la commune de Manot.

Par exemple, ouverture en novembre : le 2^e samedi soit le 9 NOVEMBRE 2024, le 17 NOVEMBRE 3^e



dimanche pour le Marché de Noël de Manot et le 24 NOVEMBRE, dernier dimanche du mois.

En décembre : les 13 et 14, le 22 et le 29.

La recyclerie a pour but de créer un lien social entre les adhérents par le bénévolat, de compléter le financement pour l'alimentation et de réduire les rejets des objets pouvant resservir, afin de limiter le gaspillage et pour cela un bâtiment de 1000 m² est ouvert au public 2 fois par mois.

(Vaisselle, bibelots, livres, jouets, vêtements, meubles, bricolage...)

LE JARDIN DU CURÉ

Parce que les végétaux sont nos meilleurs alliés pour lutter contre les changements climatiques, pour retrouver de la Biodiversité, retenir l'eau, régénérer les sols et apaiser nos inquiétudes quant à l'avenir de nos enfants, nous expérimentons au « Jardin du Curé » les principes

du Jardin-Forêt, de la micro-forêt et toutes autres techniques visant à relancer la dynamique naturelle en créant des systèmes sobres énergétiquement qui soient également pourvoyeurs de ressources durables pour l'homme.

Le Jardin du Curé propose maintenant d'accompagner les projets de création de jardin-forêt et de micro-forêt (de type Miyawaki adapté) pour les particuliers, les entreprises et les collectivités qui souhaitent régénérer des surfaces allant de 100m² à 1 Hectare.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Un bilan financier de nouveau positif grâce à l'investissement de tous !! Le total de financement des sorties pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 4878.25 euros concernant l'association. L'APE a financé des sorties au cinéma, à La Mégisserie, au Château de la Rochefoucault et de Peyras, aux Thermes de Chassenon, des cours de chant, un spectacle les 3 Chardons, des séances de piscine, de poney. Nous avons offert une calculatrice CASIO collège à tous les CM2 en prévision de leur entrée au collège et un spectacle de magie à

Noël pour les 2 écoles.

Nous remercions les parents, bénévoles, commerçants, élus qui ont fortement contribué à ce résultat et nous espérons retrouver leur soutien cette année encore.

Les diverses actions de l'APE aident au financement des sorties, transports, activités diverses mises en place par les écoles et c'est grâce à la participation du plus grand nombre que cela est possible. Sans l'association, les enfants ne pourraient pas bénéficier de ces loisirs à

moindre coût. C'est aussi l'occasion de rencontres et de partages.

L'école maternelle accueille cette année 42 élèves et aura pour thématique « prendre soin de soi, des autres et de son environnement ». Des séances de piscine ont été financées en ce début d'année scolaire pour les MS et GS. Il est aussi prévu des sorties au Cinéma, un atelier nature proposé par la fédération de Chasse, une visite de la caserne des pompiers de Chabanais, l'intervention d'un auteur à l'école.

L'école primaire accueille 65 élèves. La thématique est « histoire, patrimoine local et environnement ». Ainsi, les sorties prévues à ce jour seraient au cinéma, Calitom, à la Mégisserie, au Théâtre d'Angoulême, visites d'Oradour sur Glane, de Confolens et de St Maurice des Lions.

L'association a besoin de toutes les bonnes volontés pour que les projets pédagogiques aboutissent ; c'est aussi permettre à nos enfants d'avoir la chance de s'ouvrir sur le monde extérieur.

Alors, par avance, merci de votre présence et de votre collaboration tant humaine que financière.

BONNE ANNÉE À TOUTES ET TOUS !!



PROGRAMMATION ANNUELLE RETENUE

29/10/23 : Participation aux Automnales à St Maurice des Lions

Initiatives créations : Vente de dessous de plat avec les dessins des enfants (livraison en décembre).

Vente de sapins de Noël. Livraison le 02/12/2023 à la Salle des Fêtes de St Maurice des Lions.

02/12/2023 : Soirée Repas – Karaoké à la Salle des Fêtes de St Maurice des Lions.

Décembre 2023 : Vente de jeux de société.

15/12/2023 : Spectacle de cirque via la compagnie les

Zigomatic offert à l'ensemble des élèves des 2 écoles.

14/02/2024 : Carnaval des enfants à la Salle des Fêtes de St Maurice des Lions.

10/03/2024 : Loto à la Salle des Fêtes de Chabrac.

24/03/2024 : Chasse aux œufs au Camping de St Maurice des Lions.

Vente de chocolats Alex Olivier (Pâques)

03/05/2024 : Photo fratrie à la Salle des Fêtes de Chabrac.

Fin d'année scolaire : Kermesse des écoles pendant le spectacle des écoles.

POUR NOUS SUIVRE :
Venez nous rejoindre sur Facebook sur notre page APE Chabrac Saint Maurice des Lions.

Le bureau

Présidents d'honneur :

Jeanine DUREPAIRE
et David CHEVALIER

Présidente :

Alexandra BONNETERRE

Vice-Présidente : Mélanie GATARD

Trésorière : Erika PEPIN

Trésorière Adjointe : Séverine RAMAT

Secrétaire : Fabienne SECHER

Secrétaire-adjointe : Laura LEMONNIER

Référente communication :
Élodie PARACHAUD THALIE

La cour d'école et son préau



L'espace lecture jeunesse de la Bibliothèque Municipale



La Cantine



La Garderie



La Classe des CP



La Classe des CP



La Classe des CE1-CE2



La Classe des CM1-CM2



TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCELEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE



- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS



- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement



L'ÉCOLE, C'EST FAIT POUR GRANDIR PAS POUR SOUFFRIR!



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi : 9H00-12H00, 14H00-17H00

Mercredi : 9H00-12H00, fermée l'après-midi

Vendredi : 14H00-17H00 (le matin, la Mairie est fermée et il n'y a pas d'accueil téléphonique)

Samedi : 10H00-12H00, fermée l'après-midi

Tél : 05.45.85.55.99

Email : mairie@stmauricedeslions.fr

Pour rencontrer le Maire ou un Adjoint, s'adresser au secrétariat pour convenir d'un rendez-vous

GARDERIE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi à partir de 7H15 le matin et jusqu'à 19H30 le soir

Tél : 05.45.71.31.23

AGENCE POSTALE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9H00 à 12H00 / Tél : 05.45.71.49.58

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

GRATUITE, ouverte Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9H00 à 12H00 et le Jeudi de 16h à 18h

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

calendrier disponible sur le site internet de Calitom

Sacs noirs : Mardi matin semaines impaires (lendemain si férié)

Sacs jaunes : Mardi matin semaines paires (lendemain si férié)

RESPA (Réseau de Santé "Personnes Agées" du pays de Charente Limousine)

RESPA Charente Limousine

3 Place Emile Roux - 16500 CONFOLENS

Tél : 05.45.30.20.75 - Email : respa.cl@orange.fr

AGEF TEMPO

Allée des Freniers - 16500 CONFOLENS / Mardi et Jeudi de 14H00 à 17H00

Tél : 05.45.29.06.06 - Fax : 05.45.71.01.86 - Email : agef@agef.fr

ADMR

3 rue du Parc - 16150 CHABANAIS

Tél : 05.45.89.10.02

Email : chabanaais@fede16.admr.org

PRESENCE VERTE

Tél : 05.45.97.81.30

Email : presenceverte16@msa-services.fr

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

(compris chauffage, cuisine, tables et chaises) :

CAUTION : Un chèque de 150€ + attestation d'assurance + *un chèque de 100€ pour la caution tri des déchets.*

Tarif pour casse de vaisselle facturé : 5€ par assiette, verre, tasse (cassé ou manquant), 3€ par couvert (cassé ou manquant).

Habitants de Saint Maurice des Lions :

Week-end (du Vendredi 16H00 au Lundi matin) : forfait de 110€ sans vaisselle, 160€ avec vaisselle + *50€ chauffage entre le 15 octobre et le 15 avril.*

Habitants hors commune :

Week-end (du Vendredi 16H00 au Lundi matin) : forfait de 130€ sans vaisselle, 180€ avec vaisselle + *50€ chauffage entre le 15 octobre et le 15 avril.*

TARIFS LOCATION SALLE DU MOULIN DE LA COUR

Pour cause de travaux, la Salle du Moulin de la Cour ne sera pas disponible en 2024 et jusqu'au mois de Juin 2025.

SALLE DES ASSOCIATIONS

GRATUITE, pour les associations de la commune, voir la Mairie.

GÎTE DU MOULIN DE LA COUR

Capacité d'accueil maximum de 6 personnes (animaux refusés)

Location à la semaine toutes charges comprises : Basse saison 235€ - Moyenne saison 240€ - Haute saison 310€ - Vacances scolaires 280€ Week-end 175€ - Mid-week (du lundi 16h00 au vendredi 10h00) 200€.

CAMPING DU MOULIN DE LA COUR

Pour cause de travaux le camping du Moulin de la Cour ne sera pas disponible en 2024 et jusqu'au mois de Juin 2025.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE MUNICIPALE GRATUITE

CANTINE SCOLAIRE

2,20€ le repas pour les enfants - repas enseignant, intervenant extérieur 4,40€ - repas adulte stagiaire, AVS, AESH contrat aidé 3,85 €. Le paiement de la cantine se fait directement à la Trésorerie soit par chèque soit par virement bancaire ou prélèvement -> renseignements à la Mairie.

Participation de la Commune aux frais d'apprentissage à la natation :

aide financière de 50€ sur présentation d'une facture acquittée et sous condition que les cours de natation soient dispensés par la piscine communautaire de Confolens.

Participation de la Commune aux voyages scolaires :

pour les voyages ayant un coût supérieur à 200 € -> 50€, pour les voyages ayant un coût compris entre 100 et 200 € -> 30 €, pour les voyages ayant un coût inférieur à 100 € -> 20€.

Participation de la Commune aux frais de destruction des nids de frelons :

participation financière à hauteur de 50 % de la dépense engagée pour la destruction des nids de frelons asiatiques et européens. Les modalités de cette aide : le particulier ayant constaté la présence d'un nid de frelons aura en amont contacté la Mairie qui appellera alors le désinsectiseur pour lui confirmer l'intervention. Le particulier devra ensuite transmettre à la Mairie la facture acquittée accompagnée d'un RIB à son nom pour le versement de l'aide qui correspondra à 50 % de la dépense engagée.

BASCULE :

GRATUITE, voir la Mairie

ASSAINISSEMENT :

Abonnement tabouret : 70€ - Partie proportionnelle à la consommation d'eau : 0,90€/m³ pour 2023.
Pour les usagers alimentés par une source ou un puits, forfaits servant de base à la redevance : 40m³ pour une personne seule, 80m³ pour 2 personnes vivant au foyer, 100m³ pour 3 personnes, 120m³ pour un foyer de 4 à 6 personnes, 150m³ pour 7 personnes et plus.

TARIFS CONCESSION CIMETIÈRE :

Cimetière : concession trentenaire 20€/m², concession cinquantenaire 30€/m²

Columbarium : pour une durée de 15 ans 400€ la case simple, 550€ la double - pour une durée de 30 ans 600€ la case simple, 800€ la double - pour une durée de 50 ans 900 € la case simple, 1 200€ la case double.

Cavurne : 1200€ pour une durée de 50 ans

Caveau municipal : payant à partir du 16^e jour (0,80€/jour)

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

- 07/01/2023** DANGLADE Louise, Constance
- 16/01/2023** TRUILLET Louise, Nina
- 31/05/2023** FLEURIAU Adélie, Pauline, Paulette
- 03/06/2023** FRANCES CARRAUT Zoé, Carole, Catherine
- 04/06/2023** BRILLAUD Noah
- 08/06/2023** KAMBRUN Lyah
- 14/07/2023** CARRIER Marlino, Serge, Pascal
- 17/09/2023** BUSSIERE Théo, Benjamin,
- 22/09/2023** VIGNAUD Rafaël
- 10/11/2023** DA CUNHA Tiago, Amario
- 14/12/2023** RAYNAUD Mael

MARIAGE

- 15/07/2023** RAVEL Yannick, Michel, Jacques et DYKMANS Jeanne, Marie-Josèphe, Suzanne, Cornil

PACS

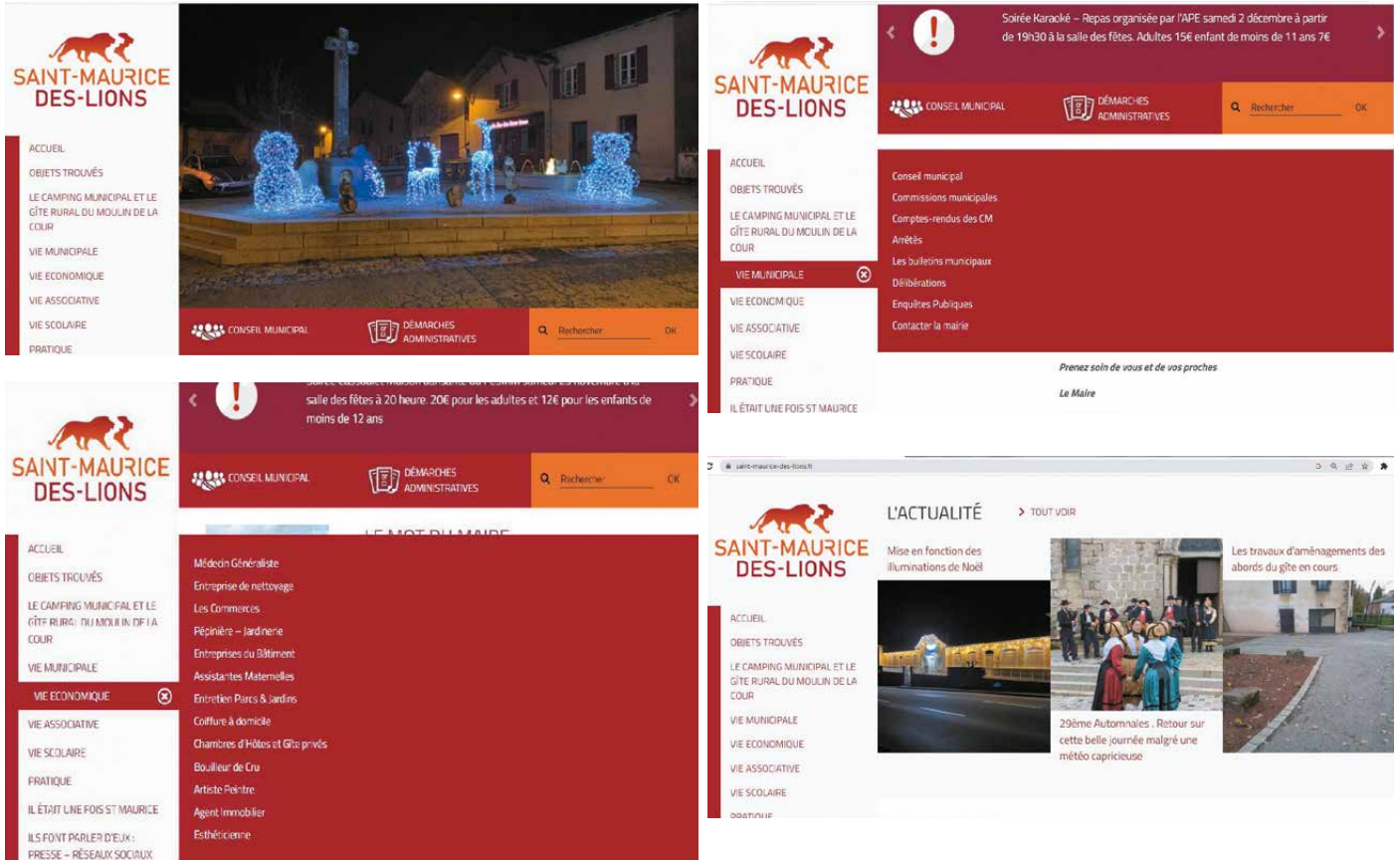
- 14/10/2023** ZULLO Ludovic, Bernard, Sylvain et SCHNEIDER Monika

DÉCÈS

- 14/01/2023** BABIN Jean-Pierre
- 29/04/2023** CARRÉ épouse PRIOULT Marie-Claire, Raymonde, Madeleine
- 05/05/2023** THIBAUD épouse HERBRETEAU Monique, Andrée
- 17/05/2023** DESBORDES Calixte, Maurice
- 26/05/2023** ADAM épouse ADEL Pilare
- 09/08/2023** ADEL Albert, Adolphe
- 11/10/2023** HERBRETEAU Patrice
- 31/10/2023** FRAUDEAU Jean Louis
- 05/11/2023** REIX Jean André



saint-maurice-des-lions.fr



ADRESSE DE LA MAIRIE

MAIRIE
7 route de Limoges
16 500 Saint-Maurice-des-Lions



HORAIRES

Lundi, Mardi et Jeudi
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mercredi
9h00 - 12h00

Vendredi
14h00 - 17h00

Samedi
10h00 - 12h00

La cérémonie des vœux de la Municipalité se tiendra :
samedi 06 janvier 2024 à 19h à la Salle des Fêtes



Toutes les infos nécessaires et actualisées régulièrement sur notre site Internet :
saint-maurice-des-lions.fr
Retrouvez également le flash infos, l'actualité, l'agenda des manifestations, les comptes rendus des Conseils Municipaux et bien plus !
Surfez bien !